



Commune de La Couarde sur Mer

Le 10 août 2018.

Association des Contribuables
du Nord de l'Île de Ré
BP 90003
17880 LES PORTES-EN-RE

Objet : Radioscopie 2018.

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 juillet dernier, vous m'avez fait parvenir votre « radioscopie » 2018 des finances de la Commune qui a été présentée lors de votre assemblée générale du 6 août 2018, ce dont je vous remercie.

Je ne répondrai pas point par point à votre questionnaire mais de manière générale.

Tout d'abord, je tiens à préciser qu'un budget est un document prévisionnel et donc que les réalisations annuelles apparaissant sur le compte administratif ne peuvent que s'en rapprocher, d'autant que les inscriptions de dépenses représentent une limite pour les réalisations. Pour entrer un peu plus dans le détail et toujours dans ce cadre:

- Certains postes de fonctionnement apparaissent au prévisionnel seulement en cas de besoin, comme par exemple l'intervention d'entreprise pour évacuer les algues en cas d'arrivage massif pendant la saison ; lorsque ces lignes ne sont pas utilisées (ce qui est heureusement souvent le cas), la dépense non réalisée vient gonfler l'excédent global.
- Pour les recettes de fonctionnement, la même règle de prudence régit les inscriptions budgétaires d'autant que le principe de sincérité risquerait d'être entaché en cas de surestimation de celles-ci. A titre d'exemple, il est impossible de connaître, et même d'estimer, à l'avance le montant des droits de mutation à percevoir car il fluctue selon le marché de l'immobilier et le nombre de biens faisant l'objet d'une vente.
- Pour aborder les dépenses d'investissement, vous n'êtes pas sans savoir qu'elles ne peuvent être engagées que lorsque la totalité des crédits nécessaires sont budgétés et que, d'autre part, il est impossible d'effectuer les travaux correspondants pendant la saison estivale, ce qui nous oblige à les réaliser sur plusieurs exercices, expliquant ainsi le taux de réalisation souvent éloigné des 100 %.
- Il est également à noter que les subventions liées à ces investissements ne sont encaissées qu'après totale réalisation du projet, entraînant ainsi un décalage dans le temps alors que la recette étant certaine, elle doit être inscrite au budget prévisionnel.
- La Commune a par ailleurs adopté une politique de désendettement et aucun emprunt à long terme n'a été contracté depuis 2014. Là aussi, je tiens à vous faire remarquer que le ratio de désendettement de la Commune est de 3,34 années au 31 décembre 2017 alors

que la moyenne des Collectivités françaises auraient besoin de 10 années d'épargne brute pour solder leur dette.

Enfin la politique de la Commune s'appuie depuis de nombreuses années sur un plan pluriannuel d'investissement qui a pour base une prospective financière régulièrement actualisée et un plan de référence adopté par le Conseil Municipal. Vous conviendrez qu'appréhender autant que faire ce peut l'avenir du territoire traduit une volonté politique à la fois prudente et ambitieuse pour ses habitants.

Et pour conclure mes propos, les finances n'étant qu'un moyen de la politique locale, une étude financière ne peut avoir de sens que si elle tient compte du passé avec les résultats antérieurs réalisés et de l'avenir, de la vision du territoire que peuvent avoir les élus au cours de leur mandat, voire au-delà.

Souhaitant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Patrick RAYTON.



Rayton